Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602269-20251128-DEC20251128-DE

COMMUNE de
SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

DÉCISIONS

Prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire
en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentées lors du Conseil Municipal
Du 28 novembre 2025

- Décision n°AU20251101 : portant décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain ; immeuble cadastré ZA 428 situé au 21 résidence le Casoar.

- Décision n°AU20251102 : signature d'un devis OBC pour signalisation horizontale, d'un montant de 1396,70 euros TTC.

- Décision n°AU20251103 : signature d'un devis LUDIPASSION pour des jeux à la médiathèque, d'un montant de 606,72 euros TTC.

- Décision n°AU20251104 : signature d'un devis LA CLEF DES MONDES pour alimenter le fonds arthurien de la médiathèque, d'un montant de 355,97 euros TTC.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY